

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 18 octobre 2019 relatif à l'agrément de certains accords de travail applicables dans les établissements et services du secteur social et médico-social privé à but non lucratif

NOR : SSAA1930267A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 314-6 et R. 314-197 à R. 314-200 ;

Vu les avis de la Commission nationale d'agrément, mentionnée à l'article R. 314-198, en date du 10 octobre 2019 ;

Vu les notifications en date des 11 et 17 octobre 2019,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Sont agréés, sous réserve de l'application des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur, à compter de la date prévue dans le texte ou, à défaut, de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française, les accords collectifs de travail et décisions suivants :

A. – Accords de branches et conventions collectives nationales

I. – Branche de l'aide à domicile

Avenant n° 40/2019 du 9 juillet 2019 relatif à la mise en conformité des tableaux de garanties du régime de complémentaire avec le dispositif « 100 % santé » et intégration dans le texte conventionnel de la nouvelle répartition de la cotisation.

II. – Convention collective du 31 octobre 1951

Additif n° 4 du 5 septembre 2019 à l'avenant 2015-01 du 27 janvier 2015 relatif à la mise en conformité des tableaux de garanties du régime de complémentaire avec le dispositif « 100 % santé ».

B. – Accords d'entreprise et décisions unilatérales

I. – Association Est Accompagnement

57050 Metz

a) Accord d'entreprise n° 1 du 29 juillet 2019 relatif à l'attribution d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

b) Accord d'entreprise n° 2 du 29 juillet 2019 relatif à l'attribution d'une prime pour les surveillants de nuit assurant la veille sociale du 115.

II. – Association ALYS

57365 Ennery

Accord de substitution et d'harmonisation du 19 juin 2019 relatif à l'harmonisation des statuts suite à fusion-absorption.

III. – Les Papillons Blancs de Roubaix-Tourcoing

59200 Tourcoing

Accord d'entreprise du 14 mai 2019 relatif à la mise en place du vote électronique.

IV. – Association RESONANCE

68124 Wintzenheim

Décision unilatérale du 5 août 2019 relative à la mise en place du vote électronique.

V. – ADAPEI du Rhône

69003 Lyon

Accord d'entreprise du 14 juin 2019 relatif à la négociation obligatoire 2019.

VI. – Association Convergences

71120 Charolles

Accord d'entreprise du 5 juillet 2019 relatif à la mise en place du vote électronique.

VII. – Association La Sasson

73230 Saint-Alban-Leyse

Accord d'entreprise du 27 mars 2019 relatif à la mise en place d'un régime de préretraite progressive.

VIII. – Fédération des APAJH

75535 Paris

Accord d'entreprise du 9 juillet 2019 relatif à la mise en place du vote électronique.

IX. – AVSEA

88000 Dogneville

Accord d'entreprise du 11 juillet 2019 relatif à la mise en place du vote électronique.

X. – Fondation La Vie au Grand Air

92130 Issy-les-Moulineaux

Accord d'entreprise du 4 juin 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XI. – ADEF Résidences

94200 Ivry-sur-Seine

Procès-verbal d'accord partiel du 21 février 2019 relatif à la négociation annuelle obligatoire 2018.

XII. – Groupe d'étude pour l'inclusion sociale

53000 Laval

Accord d'entreprise du 4 juillet 2019 relatif à l'aménagement du temps de travail.

XIII. – ADSEA

04000 Digne-les-Bains

Protocole d'accord préélectoral du 4 juillet 2019 pour les élections partielles du comité social et économique.

XIV. – AASEA

08140 Bazeilles

Décision unilatérale du 24 mai 2019 relative à la réduction des mandats des institutions représentatives du personnel pour le comité social et économique.

XV. – Association Formation et Métier

13016 Marseille

Accord d'entreprise du 18 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XVI. – Association Les Amis de Jean Bosco

14111 Louvigny

Accord d'entreprise du 10 décembre 2018 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XVII. – ADAPEI de la Corrèze

19360 Malemort

Accord d'entreprise du 19 juin 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XVIII. – Diaconat Protestant

26000 Valence

Accord d'entreprise du 23 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XIX. – Association APSH 30

30900 Nîmes

a) Accord d'entreprise du 12 juillet 2019 relatif à la réduction des mandats des représentants du personnel pour la mise en place du comité social et économique.

b) Accord d'entreprise du 12 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XX. – Association AGEF

33000 Bordeaux

Accord d'entreprise du 9 avril 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXI. – Institut Don Bosco

33170 Gradignan

Accord d'entreprise du 11 juin 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXII. – Association APSH 34

34193 Montpellier

Accord d'entreprise du 22 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXIII. – Association ARASS

35000 Rennes

Accord d'entreprise du 28 février 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXIV. – ADAPEI de la Haute-Loire

43770 Chadrac

Accord d'entreprise du 11 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXV. – UDAF de la Manche

50000 Saint-Lô

Accord d'entreprise du 4 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXVI. – ALEFPA

59000 Lille

Avenant n° 3 du 21 juin 2019 relatif à la modification du périmètre du comité social et économique.

XXVII. – Association Le Home des Flandres

59200 Tourcoing

Accord d'entreprise du 1^{er} juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXVIII. – Association La Compassion

60000 Beauvais

Accord d'entreprise du 1^{er} août 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXIX. – APEI de Lens et environs

62300 Lens

Accord d'entreprise du 16 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXX. – ARSEA

67100 Strasbourg

Accord d'entreprise du 25 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXXI. – Association Résonance

68124 Wintzenheim

Accord d'entreprise du 15 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXXII. – Association Deltha Savoie

73300 Saint-Jean-de-Maurienne

Accord d'entreprise du 30 novembre 2018 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXXIII. – Fondation Village santé hospitalier en altitude

74130 Bonneville

Accord d'entreprise du 18 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXXIV. – Association Olga Spitzer

75010 Paris

Décision unilatérale du 17 juillet 2019 relative à la mise en place des institutions représentatives du personnel.

XXXV. – SOS Villages d'Enfants

75009 Paris

Accord d'entreprise du 10 avril 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXXVI. – Association de Thiétreville

76400 Fécamp

Accord d'entreprise du 29 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXXVII. – Association de Villebouvét

77176 Savigny-le-Temple

Accord d'entreprise du 17 juin 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XXXVIII. – AVSEA

88000 Dogneville

Décision unilatérale du 28 janvier 2019 relative à la mise en place du comité social et économique.

XXXIX. – Association Enfance et jeunesse en Avallonnais

89200 Avallon

Accord d'entreprise du 5 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XL. – Association hospitalière de Giromagny

90200 Giromagny

Accord d'entreprise du 31 janvier 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XLI. – ARERAM

93500 Pantin

Décision unilatérale du 17 juillet 2019 relative à la mise en place du comité social et économique.

XLII. – Association ETAI

94270 Le Kremlin-Bicêtre

Accord d'entreprise du 10 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

XLIII. – Sauvegarde du Val-d'Oise

95300 Pontoise

a) Accord d'entreprise du 28 mars 2019 relatif à la prorogation des mandats.

b) Accord d'entreprise du 21 juin 2019 relatif à la fixation des établissements distincts pour la mise en place du CSE.

c) Accord d'entreprise du 5 juillet 2019 relatif à mise en place du comité social et économique central et de la commission centrale santé, sécurité et conditions de travail.

XLIV. – AGIPSAH

97113 Gournay

Accord d'entreprise du 31 juillet 2019 relatif à la mise en place du comité social et économique.

Art. 2. – Ne sont pas agréés les accords collectifs de travail et décisions suivants :

A. – Accords d'entreprise et décisions unilatérales

I. – ADAPEI du Rhône

69003 Lyon

Accord d'entreprise du 14 juin 2019 relatif au remboursement des frais de transport personnel domicile-travail.

II. – Association La Sasson

73230 Saint-Alban-Leyssie

Accord d'entreprise du 27 mars 2019 relatif à l'attribution d'une prime de panier repas pour les salariés réalisant des nuits.

III. – ASSAD

69400 Villefranche-sur-Saône

Accord d'entreprise du 4 mars 2019 relatif à l'octroi d'une prime exceptionnelle en faveur du pouvoir d'achat.

Art. 3. – La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 octobre 2019.

Pour la ministre et par délégation :

*La directrice générale
de la cohésion sociale,*

V. LASSERRE

Nota. – Le texte de l'accord cité à l'article 1^{er} (A) ci-dessus sera publié au *Bulletin officiel* Santé protection sociale – solidarités n° 19/11 disponible sur les sites intranet et internet du ministère des solidarités et de la santé.